

**NOTE D'INFORMATION  
SUR LES PROCEDURES DE PRISE EN CHARGE  
DES COUTS DE FORMATION**

Non salarié  
ou  
Conjoint  
collaborateur

- 1) Vous êtes Chef d'Entreprise non salarié ou conjoint collaborateur et dûment inscrit au Registre du Commerce.

Il vous appartient de prendre contact avec le « Point Relais AGEFICE » dont vous relevez (cf encadré ci-contre).

A titre d'information, vous aurez à leur faire parvenir :

- Un exemplaire de la convention de stage CPIH Formation
- Un exemplaire du programme
- Copie de votre extrait K.bis
- Un R.I.B
- Une notification d'affiliation, de versement ou de dispense de versement au RSI.

**Point relais AGEFICE :**  
CCI de Narbonne  
BP 7010  
11781 Narbonne  
Tél : 04 68 42 71 39

**MEDEF de l'Aude**  
Bureau Croix sud  
Avenue du forum  
11 100 Narbonne  
Tél : 04 68 90 13 80

Salarié

- 2) Vous êtes salarié d'une entreprise dûment inscrite au Registre du Commerce, vous pouvez prétendre à une prise en charge de ce stage.

Il vous appartient de prendre contact avec la délégation régionale du FAFIH dont vous relevez.

A titre d'information, vous aurez à leur faire parvenir :

- Un exemplaire de la convention de stage CPIH Formation
- Un exemplaire du programme
- Eventuellement une copie de votre extrait K.bis

**FAFIH :**

Délégation Languedoc-  
Roussillon

Bâtiment 10  
Parc club du millénaire  
1025, rue Henri Becquerel  
34000 Montpellier

**Tél : 04 67 20 45 60**  
**Fax : 04 67 20 40 20**